



ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-300
PORTANT INTERDICTION DE CIRCULER ET DE STATIONNER

TRAVAUX
RUE CROIX ROUGE

Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDERANT qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation ;

ARRETE

Article 1 :

La circulation sera interdite rue Croix Rouge :

- Mardi 4 juin 2024 de 17h00 à 20h00,
- Vendredi 7 juin 2024 de 11h00 à 18h00.

Article 2 :

Une déviation sera mise en place par la rue du Marché.

Article 3 :

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par les services techniques.

Article 4 :

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le 3 juin 2024.

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,

Jean-Marie SABATIER.

Carte sans titre

Rédigez une description pour votre carte.

Légende

Déviations

3002u

Google Earth

© 2024 Google
© 2023 Google

1.63 m

